



À la page 4

**CHAUFFAGE URBAIN :  
L'ÉNERGIE RENOUVELABLE  
SE DÉPLOIE À TALANGE**



Patrick ABATE  
Maire de Talange

édito

« Madame, Monsieur,

Notre ville s'anime d'une effervescence toute particulière avec l'arrivée des beaux jours. Les nombreuses animations sportives et culturelles mises en place pour les plus jeunes avec le soutien de nos associations, le fleurissement des espaces verts par les services techniques municipaux, le retour des ruches et des moutons d'Ouesant dans un espace écoresponsable en cœur de ville... Ce sont autant de signes qui ne trompent pas ! Cette effervescence est aussi portée par une série de projets qui structurent notre environnement et notre cadre de vie.

Parmi ceux-ci, la mise en place d'un réseau de chauffage urbain se distingue par son engagement en faveur d'une énergie verte et écoresponsable, incarnant la volonté du Conseil Municipal de contribuer à préserver notre planète pour les générations futures. Il s'agit aussi de mieux maîtriser nos dépenses énergétiques qui dépendent de fluctuations des marchés. C'est un sujet sur lequel je me suis déjà exprimé et je rappelle ici que nous appelons de longue date à la mise en place d'un bouclier tarifaire pour les collectivités. L'électricité, l'eau et le gaz sont des biens publics qui doivent être préservés des marchés concurrentiels.

Autre projet, autres enjeux : les travaux de réfection du pont du Démoti qui est le lien historique entre les deux parties de la ville séparées par le canal. Ils débutent avec l'objectif de restaurer l'ouvrage. La chaussée sera rétrécie pour ne laisser passer qu'un seul véhicule à la fois et un passage de 2m80 de large permettra de favoriser la mobilité douce (vélo, piétons...).

L'ouverture toute récente du port "Riv'escale" est une illustration parfaite de la valorisation des friches sidérurgiques. Jadis lieu de transit pour les péniches transportant du minerai, le lieu se réinvente désormais en espace de vie, de loisirs et de promenade. De même, la réouverture de la véloroute longeant le futur quartier des Rives du Parc est accueillie avec enthousiasme après une année de fermeture due aux travaux.

Sur le plan culturel, le festival Hommes et Usines, véritable carrefour des cultures et des arts, a une nouvelle fois été un véritable succès. Cette manifestation au rayonnement régional est un hommage vibrant au passé de notre ville tout en nous projetant vers un avenir riche en diversité et en créativité.

Ces projets ne sont qu'un échantillon de l'engagement continu de notre municipalité en faveur de l'amélioration de notre cadre de vie. À travers ses différentes commissions et avec l'aide des services communaux, l'équipe municipale poursuit son travail sur bien d'autres thématiques, témoignant ainsi de sa volonté constante d'adapter notre ville aux défis de l'avenir."

Patrick ABATE

## CONSEILS MUNICIPAUX : L'ESSENTIEL

### Conseil Municipal du 27 novembre 2023

► • **2023/61** Adoption du compte rendu de la séance du 2 octobre 2023 - Adopté à l'unanimité - 24 voix.

• **2023/62** Décision modificative N°2 - Adopté à l'unanimité - 24 voix

• **2023/63** Admission en non-valeurs de créances irrécouvrables - Adopté à l'unanimité - 24 voix.

• **2023/64** Mise en place de la gratuité universelle de la médiathèque de Talange - Adopté à l'unanimité - 24 voix.

• **2023/65** FPA : revalorisation des tarifs - Année 2024 - Adopté à l'unanimité - 24 voix.

• **2023/66** DETR : demande de subvention : désamiantage-isolation thermique par l'extérieur - fa-

çade de l'école maternelle Eugénie Cotton - Adopté à l'unanimité - 24 voix.

**2023/67** DETR : demande de subvention : rénovation énergétique des logements communaux/logements Curie - Adopté à l'unanimité - 24 voix.

• **2023/68** DETR : demande de subvention : rénovation basse consommation de l'éclairage public\_subvention DETR/DSIL - Adopté à l'unanimité - 24 voix.

• **2023/69** Promesse synallagmatique de Cession d'usufruit temporaire suivie de cession de la parcelle sise section 13 n°12 avec la Société On Tower France SAS - Adopté à l'unanimité - 24 voix.

• **2023/70** CMSEA : Participation

au Club de Prévention - Adopté à l'unanimité - 24 voix.

• **2023/71** Renouvellement de la location de Chasse communale - 2024 - 2033 - Adopté à l'unanimité - 24 voix.

• **2023/72** Modification du tableau des emplois communaux - Adopté à l'unanimité - 24 voix.

• **2023/73** Mise en place du travail à distance - Adopté à l'unanimité - 24 voix.

• **2023/74** CCRM : transfert de ZAE (Zones d'Activités Économiques) à la CCRM : rapport de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) du 13 septembre 2023 - Adopté à l'unanimité - 24 voix.

### Conseil Municipal du 18 décembre 2023

► • **2023/75** Adoption du compte rendu de la séance du 27 novembre 2023 - Adopté à l'unanimité - 25 voix.

• **2023/76** Garantie d'emprunt pour l'acquisition de 38 logements en VEFA Grand'Rue - Adopté à l'unanimité - 25 voix.

• **2023/77** BP 2024 - Ouverture des crédits en section d'investissement - Adopté à l'unanimité - 25 voix.

• **2023/78** Subventions 2024 - Versement des avances - Adopté à l'unanimité - 25 voix.

• **2023/79** Affaires financières : information sur les décisions prises par le Maire en 2023 dans le cadre de ses délégations consenties

par délibération du 8/05/2020 - Adopté à l'unanimité - 24 voix.

• **2023/80** Clôture de la régie de recettes de la médiathèque - Adopté à l'unanimité - 24 voix.

• **2023/81** Révision des loyers des logements et loyers annexes (Garages) et application du Supplément de Loyer de Solidarité (SLS) - Résidence Paul ELUARD - Adopté à l'unanimité - 24 voix.

• **2023/82** Paiement du montant du 1<sup>er</sup> prix du salon d'automne de la peinture de L'AAPC - Adopté à l'unanimité - 24 voix.

• **2023/83** Mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité - Adopté à l'unanimité - 24 voix.

• **2023/84** C.A.U.E : Convention portant sur l'assistance architecturale de la commune de Talange et conseil à destination des particuliers - Adopté à l'unanimité - 24 voix.

• **2023/85** Augmentation de la participation employeur du contrat de frais de sante MGD - Gras Savoye - Adopté à l'unanimité - 24 voix.

• **2023/86** Modification du tableau des emplois communaux - Adopté à l'unanimité - 24 voix.

**2023/87** ENES : Résultat de clôture 2023 et affectation d'une partie des résultats à la collectivité de rattachement - Adopté à l'unanimité - 24 voix.

## SOMMAIRE

Vie municipale	03
Actualités	05
Dossier	10
Environnement	13
On parle d'eux	15

Toute l'actu en ligne !

 www.talange.com  
 @Talangeofficiel  
 @villedetalange

CONSEILS MUNICIPAUX : L'ESSENTIEL

Conseil Municipal du 29 janvier 2024

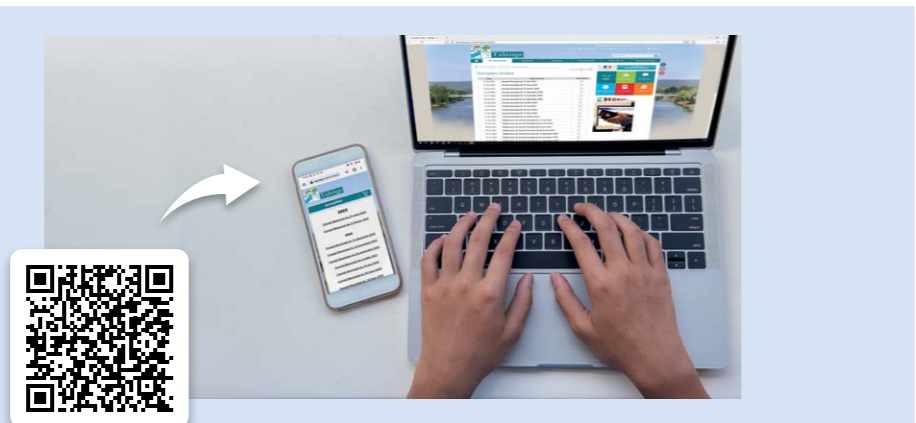
- **2024/1** Adoption du compte rendu de la séance du 18 décembre 2023 - Adopté à l'unanimité - 24 voix.
- **2024/2** Attribution du contrat de délégation de service public relative à la gestion de cantine scolaire - Adopté à l'unanimité - 24 voix.
- **2024/3** Fixation du prix des ca-veaux - Adopté à l'unanimité - 24 voix.
- **2024/4** Fixation du prix des co-lumbariums - Adopté à l'unanimité - 24 voix.
- **2024/5** Exercice du droit de préemption une parcelle située au 4 rue Alexandre DUMAS Section 10, n° 228 d'une contenance totale de 443 m<sup>2</sup> - Adopté à l'unanimité - 24 voix.
- **2024/6** Réglementation des auto-risations de ravalement de façade - Adopté à l'unanimité - 24 voix.

Conseil Municipal du 11 mars 2024

- **2024/10** Adoption du compte rendu de la séance du 29 jan-vier 2024 - Adopté à l'unanimité - 28 voix.
- **2024/11** Débat d'Orientation Bud-gétaire 2024 - Adopté à l'unanimité - 28 voix.
- **2024/12** Garantie d'emprunt pour l'acquisition de 38 logements en VEFA Grand'Rue - Adopté à l'unani-mité - 28 voix.
- **2024/13** Autorisation donnée à l'EPFG de céder à la Sté CARRERE, les 8, 10 et 22 rue de la Fontaine pour du logement inclusif et pour de l'accession à la propriété - Adopté à l'unanimité - 28 voix.
- **2024/14** Subvention « Notre École, faisons la ensemble » - J. Burger, Adopté à l'unanimité - 28 voix.
- **2024/15** Subvention « Notre École, faisons la ensemble » - Eugénie Cot-ton - Adopté à l'unanimité - 28 voix.
- **2024/16** Renouvellement des rythmes scolaires - Adopté à l'una-nimité - 28 voix.
- **2024/17** Reversement et charges - Personnel mis à disposition - Adop-té à l'unanimité - 28 voix.

- **2024/7** Remboursement de frais de restauration à l' AACT - Adopté à l'unanimité - 24 voix.
- **2024/8** Réglementation et tarifi-cation - mise en location du Café de l'Usine - Adopté à l'unanimité - 24 voix.
- **2024/9** Réglementation et tarifica-tion - mise en location du Théâtre J. Brel - Adopté à l'unanimité - 24 voix.

- **2024/18** Participation de la com-mune au budget de la Mission Lo-cale du Pays Messin Budget 2024 - Adopté à l'unanimité - 28 voix.
- **2024/19** Attribution du marché travaux d'entretien des espaces verts de la commune 2024-2026 - Adopté à l'unanimité - 28 voix.
- **2024/20** Modification du tableau des emplois communaux, Adopté à l'unanimité - 28 voix.
- **2024/21** Attribution de la Prime Exceptionnelle de Pouvoir d'Achat - Adopté à l'unanimité - 28 voix.
- **2024/22** Divers



► **Envie d'en savoir plus ?**  
 Les compte-rendus sont disponibles en mairie ainsi que sur le site internet de la ville [www.talange.com](http://www.talange.com). Flashez ce QR Code pour y accéder directement depuis votre smartphone !

PISTE CYCLABLE

La voie cyclable à proximité du Port communautaire est rouverte !

► **Le tronçon cyclable le long du canal de la Darse, précédemment fermé en raison des travaux d'aménagement à Talange, est à nouveau praticable depuis le lundi 22 avril !** Une très bonne nouvelle, attendue par de nombreux administrés qui utilisent cet itinéraire pour se promener le long du canal, mais aussi pour relier Marange-Silvange à Talange. La Communauté de Communes Rives de Moselle vous remercie de votre patience et de votre compréhension pendant la durée des travaux.



► **Plus d'infos**  
 via ce QR-Code  
 ou sur le site  
[www.talange.com](http://www.talange.com)



POLLUTION SONORE

Jardinage, bricolage, piscines... Pensez à vos voisins !

► **Le bruit peut dans certains cas perturber la tranquillité publique et peut même parfois porter atteinte à la santé des personnes qui le subissent.** Musique, pompes de filtration de piscines, loisirs, bricolage... Les sources de bruit susceptibles de gêner le voisinage sont nombreuses. Un arrêté municipal définit les règles à respecter en la matière dans notre commune. À titre d'exemple, les travaux de bricolage ou de jardinage effectués susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur durée, de leur répétition ou de leur intensité (...) ne peuvent être effectués que : du lundi au vendredi de 8h à 12h et 14h à 19h, le samedi de 9h à 12h et de 15h à 18h, le dimanche et jours fériés de 10h à 12h.

CULTURE POUR TOUS

La bibliothèque-médiathèque gratuite depuis le 1er janvier

► **Le conseil municipal a décidé de rendre gratuite l'inscription à la bibliothèque-médiathèque municipale dès le 1er janvier 2024, dans la lignée des engagements municipaux en faveur d'une culture pour tous.**

Les bibliothécaires, **Anne et Muriel**, sont à votre disposition pour renouveler les adhésions et expliquer aux nouveaux venus les formalités pour l'obtention de leur carte de membre ainsi que les modalités de prêt. Lieu de culture, de partage et d'échanges accessible à tous, la bibliothèque propose un choix diversifié et régulièrement renouvelé de romans adultes, de livres jeunesse, de bandes dessinées mais aussi de livres à grands caractères, Dys ou livres audios.

La bibliothèque est également un acteur important de la politique d'éducation artistique et culturelle de la ville, à travers des ateliers dans les classes des écoles de Talange. La bibliothèque vous accueille : mardi de 15h à 18h, mercredi de 9h30 à 12h et de 14h30 à 18h, jeudi de 15h à 18h, samedi de 14h à 17h.



# Mobilité douce, environnement, éducation : l'année 2024 résolument tournée vers l'avenir

## Un Arbre, un Enfant, la Ville : 30 ans et des milliers de naissances gravées dans l'écorce

► La cérémonie des vœux de M. le Maire à la population a été l'occasion de le rappeler : en 2024 l'opération Un Arbre, un Enfant la Ville célébrera son 30<sup>e</sup> anniversaire. Véritable invention locale, la démarche consiste à reconnaître, pour chacun, un véritable droit

aux racines. Le 23 avril 1994, les cent deux premiers arbres dédiés ont été plantés pour les cent deux enfants nés talangeois en 1993, marquant ainsi le début de l'opération. Depuis, ce sont plus de 2500 arbres qui ont ainsi été plantés aux quatre coins de Talange.



## Le port de Talange comme nouvelle porte d'entrée du territoire

► Au cœur du sillon mosellan, il sera la porte d'entrée fluviale de l'Orne et de la vallée de la Moselle. Financé par la Communauté de Communes Rives de Moselle qui en a la compétence, par la Ville de Talange qui en a eu l'initiative et par la Région et le Département qui le soutiennent de longue date, cet équipement est au cœur d'un maillage de voies douces remarquable et a vocation à devenir un Pôle d'Échange Multimodal de Mobilité Douce.



Un parvis fera la jonction entre cette halte de type urbaine et le programme immobilier porté par R2L et Senser-Invest : 350 logements et un parc urbain de 3 hectares. L'équipement intercommunal se compose d'une halte fluviale et d'un port de plaisance d'une cinquantaine de places. Un quai pour péniches résidentielles a été aménagé par la municipalité afin d'accroître les capacités d'accueil.

vial dans notre département. Les premières embarcations ont déjà pris place dans l'enceinte comme celle de **Jean-Paul** pour qui la construction du port a généré un déclic, au point de revendre sa moto pour acheter sa première embarcation : « Quand j'ai su qu'un port allait voir le jour à Talange, je me suis dit que c'était l'occasion d'avoir une embarcation près de chez moi. Sans le port de plaisance, je n'aurais certainement pas acheté mon premier bateau ».

C'est aussi le cas pour **Mick**, retraité, qui a fait venir son bateau de Port-sur-Saône et qui compte bien profiter du rythme lent et paisible

de la navigation fluviale. « J'habite juste en face du port et avec mon épouse nous aimons beaucoup les sorties en bateau. Ce port est très pratique pour nous. Et puis, je peux avoir constamment un œil dessus ! » Plus que « quelques bricoles à effectuer » et le couple s'adonnera à sa nouvelle passion.

La concrétisation de ce projet constitue un pas en avant dans le renforcement l'attractivité du territoire. Le Maire, **Patrick Abate**



en est convaincu : « Il y a une offre touristique fluviale qui se développe d'un côté et des usagers qui recherchent des sites d'intérêt de l'autre. Notre territoire possède tous les atouts pour répondre à ces attentes, il doit devenir une destination ».

Informations sur [www.rivescale.fr](http://www.rivescale.fr)



## L'éducation au cœur des préoccupations municipales

► L'école constitue un engagement fondamental. C'est une fierté pour une ville de taille moyenne comme la notre de compter 1759 élèves, collégiens et lycéens, soit 21 % de la population. La moyenne nationale se situant à 17 %, cela représente une responsabilité de taille à assumer en concertation constante avec les enseignants.

Cette responsabilité implique de permettre aux jeunes et aux enseignants de travailler dans les meilleures conditions possibles. C'est la raison pour laquelle les écoles de Talange ont été équipées très tôt de tableaux blancs interactifs.

Devenus parfois défectueux, ces derniers sont peu à peu remplacés par du matériel neuf. En 2024 la Municipalité aura terminé de remplacer l'intégralité des tableaux blancs interactifs.

## De nouveaux investissements en faveur du sport et des loisirs

► Dans la perspective d'améliorer toujours plus la qualité des infrastructures sportives de notre ville, plusieurs équipements feront l'objet d'une rénovation cette année : un second court de tennis, le boulo-drome et le city-stade du Breuil seront concernés. Après avoir mis en conformité le terrain de handball pour accompagner la création du club, remis en état le terrain d'honneur du stade Maurice Baquet, sécurisé le terrain synthétique, et amélioré les conditions de chauffage du court intérieur de tennis, du Cosec et du gymnase Maurice Baquet, la Municipalité entend ainsi poursuivre ses efforts pour honorer sa labélisation de Ville Sportive.



## Rue du Démoti : le pont fera la part belle à la mobilité douce

► Le Pont du canal situé rue du Démoti est fragilisé par le passage de véhicules qui y circulent depuis bien des années. L'ouvrage nécessite aujourd'hui une intervention de maintenance afin de pouvoir servir encore longtemps de lien entre les deux parties de Talange séparées par le bras du canal des mines de fer de la Moselle. Le pont sera fermé à la circulation dans les deux sens dès le 13 mai et jusqu'au 31 juillet.

rité). 2,8 m de largeur de chaussée seront consacrés à la circulation douce (vélos, piétons, etc.) et feront le lien avec les voies vertes situées en contrebas.

L'accès vers la zone Talange-Hauconcourt (passage sous l'autoroute) reste ouvert mais ne sera pas accessible par la rue de la Liberté durant les travaux. Il faudra donc passer par la rue du Démoti, depuis la rue de Metz. La Municipalité profite de l'occasion pour repenser la circulation sur le pont. La voie sera rétrécie afin d'empêcher la circulation de véhicules lourds. Le passage ne pourra se faire qu'en alternance (un véhicule à la fois avec un principe de prio-



SUBVENTION SIEGVO

## Le SIEGVO subventionne la pose et l'acquisition d'un adoucisseur d'eau



► **Le saviez-vous ? Le Syndicat Intercommunal des Eaux de Grave-lotte et de la Vallée de L'Orne (SIEGVO) propose une aide pour l'acquisition et la pose d'un adoucisseur d'eau.** Cette aide représente 10 % du montant de la facture de fourniture et pose d'un adoucisseur par un professionnel, dans la limite de 2000 € (soit 200 € maximum d'aide).

### Comment demander cette subvention ?

Il vous suffit de compléter le formulaire dédié qui est à retirer auprès du SIEGVO ou à télécharger, soit sur [www.siegvo.com](http://www.siegvo.com), soit sur [www.talange.com](http://www.talange.com) et de joindre les pièces demandées dans ce formulaire. Votre demande devra être envoyée : soit par courrier à l'adresse suivante : SIEGVO - 17 route de Metz 57865 AMANVILLERS - À l'attention de Madame CLEMENT/soit par e-mail : [clement@siegvo.com](mailto:clement@siegvo.com)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RIVES DE MOSELLE

## Rives de Moselle engagée dans la transition énergétique

► **Dans le cadre de la préservation de la ressource en eau, il est nécessaire de repenser la gestion des eaux pluviales afin d'anticiper les phases de sécheresse et limiter les inondations. C'est un enjeu auquel chacun peut contribuer à l'échelle individuelle. C'est pourquoi, la Communauté de Communes Rives de Moselle vous accompagne dans l'acquisition d'un récupérateur d'eau de pluie.**

### LES CONDITIONS :

- Résider sur le territoire de Rives de Moselle.
- Acquérir le récupérateur d'eau de pluie au cours de l'année 2024
- Formuler la demande de subvention dans les 6 mois suivant l'acquisition de la cuve de récupération d'eau de pluie
- L'aide est mobilisable une seule fois pour l'achat d'un seul matériel éligible et pour une même habitation (un seul bénéficiaire par habitation qui ne peut être une personne morale)



- Ne pas revendre le matériel ayant fait l'objet d'aide dans un délai de 3 ans suivant son attribution.

### QUEL TYPE DE MATÉRIEL ?

Cette subvention concerne les cuves de récupération d'eau de pluie hors sol ou enterrées d'une contenance supérieure ou égale à 200 litres. L'aide ne s'appliquera pas aux travaux ni aux accessoires.

### QUEL MONTANT ?

Le montant de l'aide ne pourra excéder 50 % du montant de l'acquisition et sera au maximum de 100 € pour l'achat d'une cuve de récupération d'eau de pluie quel que soit le montant sur présentation d'une facture.

### Plus d'informations



→ Pour pouvoir bénéficier de l'aide, les demandeurs devront adresser à Rives de Moselle un dossier complet. Toutes les informations sur le site de Rives de Moselle en suivant ce QR code.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

## Nouveau : un "Permis Citoyen" pour favoriser la mobilité et l'employabilité des jeunes

► **La Ville de Talange propose un coup de pouce pour les jeunes qui souhaitent passer leur permis de conduire : le Permis Citoyen.** Véritable sésame permettant d'accéder à la mobilité et à l'emploi, le permis de conduire constitue une dépense importante. Le Conseil Municipal a donc décidé de mettre en place ce nouveau dispositif, piloté par le Centre Communal d'Action Sociale, en collaboration avec le service Jeunesse de la mairie.

Le Permis Citoyen est basé sur un concept simple : les jeunes volontaires s'engagent à effectuer une journée auprès des services municipaux ou des partenaires locaux, en contrepartie de quoi ces derniers perçoivent une aide au financement de leur permis à hauteur de 100 € (renouvelable 2 fois, soit 3 journées maximum au total). Faciliter l'autonomie pour une meilleure insertion professionnelle et renforcer l'esprit citoyen tout en créant du lien social, c'est le pari « gagnant-gagnant » que fait la ville en lançant cette initiative.

Le formulaire\* d'inscription et le règlement sont disponibles sur [www.talange.com](http://www.talange.com) ou directement au Centre Communal d'Action Sociale (03 87 71 82 90 - [ccas@mairie-talange.fr](mailto:ccas@mairie-talange.fr)).

\*À déposer au C.C.A.S. de Talange

POLICE MUNICIPALE

## L'équipe de la police municipale se renouvelle

► **L'équipe de la Police Municipale a récemment été renforcée par l'arrivée de trois nouveaux agents faisant suite à plusieurs départs ces derniers mois.** C'est **Nicolas Hulo**, en provenance de Maizières-lès-Metz qui a ainsi pris le relais d'**Emmanuel Verdun** en tant que responsable de la Police Municipale. Arrivé fin 2023, le nouveau responsable s'est approprié son nouvel environnement de travail : « J'ai maintenant pris mes marques dans la collectivité et au sein de mon équipe. Chacun s'attache à être le plus efficace possible, à agir en favorisant au maximum la proximité avec les habitants et cela fonctionne bien ». Trois autres agents ont intégré l'effectif : **Fédéric C.** et **Mathieu B.** en tant que policiers municipaux et **Mina R.** pour le soutien administratif.



# RÉSEAU DE CHAUFFAGE URBAIN :

## L'énergie renouvelable se déploie à Talange



Par le biais d'une délégation de service public, UEM va développer, à Talange, un réseau de chauffage urbain qui alimentera en chaleur les bâtiments et équipements municipaux, mais qui pourra également bénéficier aux bailleurs et propriétaires privés. La mise en place du réseau de Talange nécessitera plusieurs phases de travaux d'enfouissement qui nécessiteront parfois des modifications de circulation temporaires. Ce chantier d'ampleur concernera plusieurs quartiers de la ville sur des périodes différentes durant l'année 2024, à compter du mois de février, pour une mise en service en 2025.

### Qu'est-ce qu'un réseau de chauffage urbain ?

Un réseau de chauffage urbain est un système de chauffage collectif. La chaleur est introduite dans le réseau sous forme d'eau qui circule à haute température en circuit fermé et est sans cesse réutilisée. Cela permet d'alimenter en chauffage et eau chaude sanitaire des logements collectifs, équipements publics et établissements tertiaires (bureaux, commerces, etc.). La chaleur est produite dans une ou plusieurs unités de production ou chaufferies. L'eau chaude est acheminée jusqu'aux bâtiments des-

servis par des canalisations isolées et enterrées sous la chaussée, préservant ainsi l'environnement. Chaque bâtiment raccordé dispose d'un point de livraison de chaleur, appelé sous-station. L'échangeur de chaleur y assure le transfert de la chaleur vers le bâtiment, dans les radiateurs et les robinets.

### Le réseau de Talange

Alimenté à partir de l'unité biomasse de Maizières-lès-Metz, le réseau de chauffage urbain de Talange sera un outil écologique à haute performance énergétique.

Développé et exploité par UEM, il s'étendra sur plus de 6 kilomètres et utilisera plus de 90 % d'énergies renouvelables. Il desservira de nombreux équipements et quartiers de Talange. Le réseau alimentera l'équivalent de 1000 logements de type F3, des bâtiments tertiaires, scolaires, sportifs ou culturels.

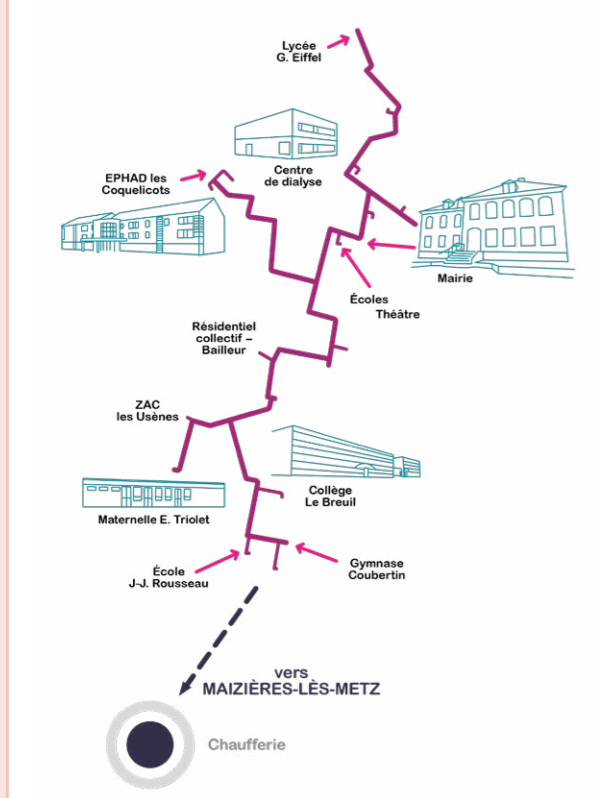
Reconnu pour sa performance économique et environnementale, le chauffage urbain permettra à de nombreux immeubles de pouvoir bénéficier d'une alimentation en chauffage et eau chaude sanitaire aux meilleures conditions et à des coûts mieux maîtrisés et plus stables en comparaison avec les énergies fossiles.



### Le projet présenté au public

► Avant l'entame du chantier, les habitants ont été conviés à une réunion publique qui a permis de faire le point et de s'informer sur le projet, ses enjeux et sa mise en œuvre.

### + Tracé du réseau de chauffage urbain



### La biomasse, renouvelable et responsable

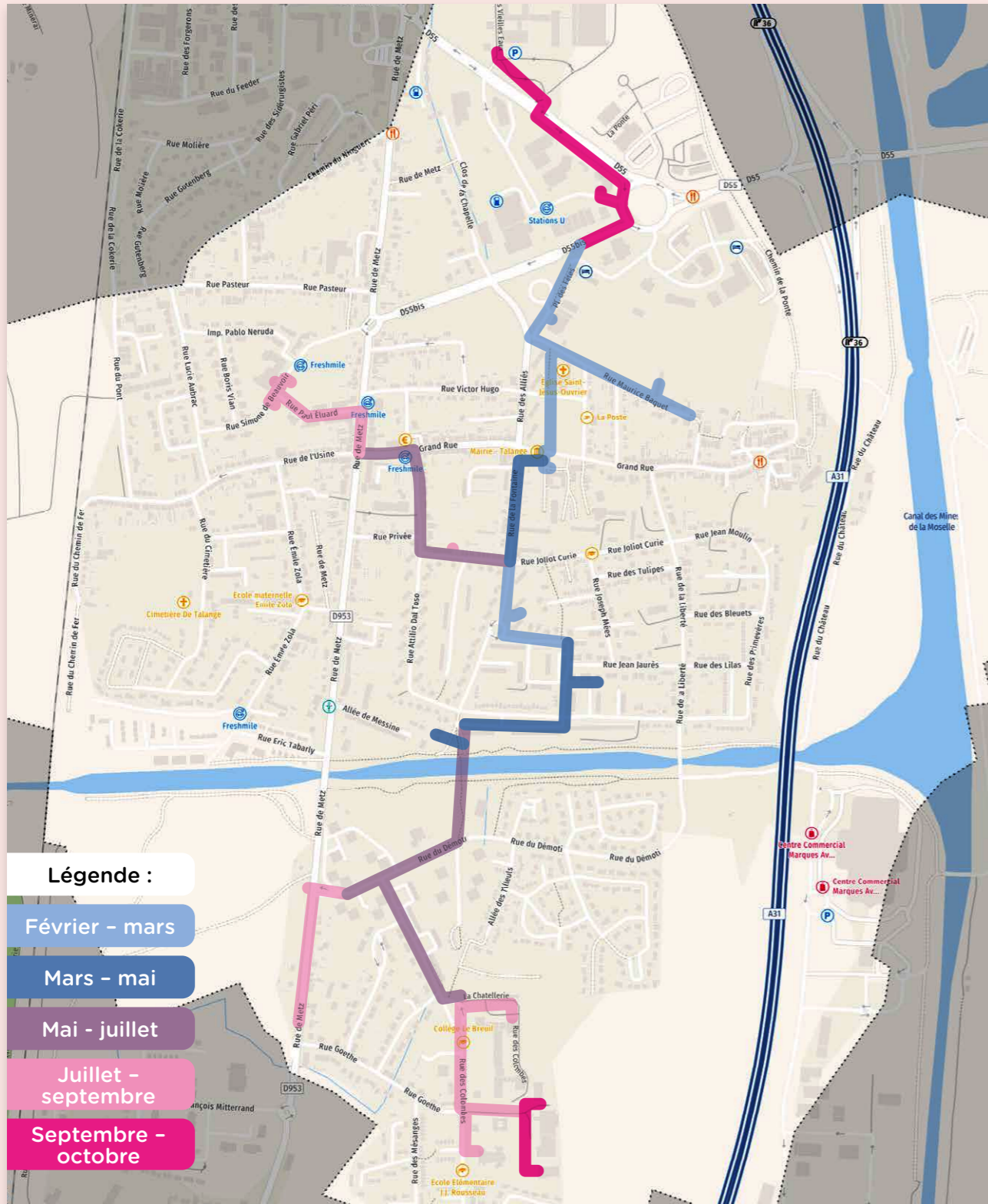
→ **Un approvisionnement local**  
Le bois local constitue la principale source d'énergie du site de l'unité biomasse permettant de valoriser une filière 100 % renouvelable.

→ **Moins de pollution**  
La centrale de chauffe, surveillée en permanence, sera bien moins polluante que des milliers de petites chaudières. Grâce à sa taille, qui permettra un meilleur rendement de combustion, et l'utilisation d'énergies renouvelables, cette installation générera de très faibles rejets (poussières, CO2...) par rapport à une installation de chauffage classique.

L'implantation d'une unité biomasse pour alimenter le réseau de chaleur permet d'éviter le rejet de 5 000 tonnes/an de CO2 d'origine fossile grâce à un mix énergétique performant puisque le réseau sera alimenté par plus de 90% d'énergie renouvelable.

## Le calendrier des travaux

La mise en œuvre du réseau a débuté en février 2024 et se poursuivra jusqu'à l'automne. Les travaux se tiendront dans plusieurs lieux simultanément et entraîneront parfois la mise en place temporaire de déviations ou de circulation alternée qui seront communiquées au public. Le chantier évoluera selon le calendrier suivant (sous réserve de modifications dues à d'éventuels imprévus) :



**Légende :**

- Février - mars
- Mars - mai
- Mai - juillet
- Juillet - septembre
- Septembre - octobre

\* Les dates sont données à titre indicatif et peuvent être modifiées en fonction des circonstances du chantier et des conditions météorologiques.

## NOUVEAU

## Concours "Plus Fleurie Ma Ville" : ce n'est plus que la beauté qui compte !

► **Les inscriptions sont ouvertes ! Contribuez à l'embellissement de Talange en participant au concours « Plus fleurie ma ville » !** Nouveau nom, nouvelle formule, la Commission Cadre de Vie/Environnement, présidée par **Jean-Marc Elisei**, Adjoint au Maire, ne met plus seulement la beauté des réalisations au centre des critères de cette édition 2024. Le concours est gratuit et accessible à tous les talangeois, alors pourquoi ne pas tenter votre chance ?



### Une formule revisitée

**Muriel Nauroy-Rizzo**, Conseillère Municipale et membre de la commission Cadre de vie/Environnement précise les contours de cette nouvelle édition : « cette année, les critères tiendront compte avant tout de l'aspect environnemental : le choix de plantes adaptées à l'environnement, résistantes à la chaleur donc moins gourmandes en eau par exemple, des mellifères (qui attirent les abeilles) ou encore des herbes aromatiques seront autant de critères déterminants ».

Le jury ira même plus loin en portant une attention particulière à certains détails comme le paillage, la prise en compte de la végétation spontanée, l'utilisation de compost... « Il faut que ce concours facilite le changement des habitudes de culture décorative. L'utilisation à outrance de produits chimiques et la non-prise en compte de l'environnement ne peuvent plus être récompensés. Le concours doit être en phase avec son temps et avec la réalité environnementale. »

2024

## Plus Fleurie Ma Ville

### BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

TÉLÉPHONE :   
*Obligatoire*

Catégories : *cochez la case correspondante*

Pour les 3 catégories, les fleurissements doivent être visibles de la voie publique.

- Maisons (jardins, balcons, fenêtres)
- Immeubles (balcons, fenêtres). Préciser l'étage :
- Prix des Anciens Vainqueurs des 1<sup>er</sup> Prix des années 2023, 2022 et 2021

Signature :

Bulletin à retourner impérativement avant le **1<sup>er</sup> juillet 2024** à l'accueil de la mairie ou des Services Techniques.



► Seront jugés les critères de :

• **Entretien raisonné** : aspect général de l'environnement, propreté, entretien des végétaux sans produits chimiques et de façon raisonnée - Taille adaptée des arbres et arbustes liée à la biodiversité - Prise en compte de la végétation spontanée - Consommation contrôlée de l'eau, gestion des déchets (récupération eaux de pluie, paillage, compost).

• **Diversité et harmonisation florale** : Diversité des plantations (floraison en toutes saisons/vivaces et fleurissement), harmonisation des couleurs, travail sur la conception des massifs, équilibre des associations (annuelles, vivaces, arbustes et bulbes).



• **Biodiversité, intégration des plantes adaptées à l'environnement et favorisant la biodiversité** : choix des plantes adaptées à l'environnement, Plantation d'espèces locales, plantes indigènes, mellifères, aromatiques, espèces résistantes à la chaleur et moins gourmandes en eau.

• **Qualité florale significative de la composition** : originalité, harmonie des formes et couleurs, inventivité, aménagement, structures, accompagnement de la végétation, recherche faite en matière d'espèces originales et d'associations végétales.



► Plus d'informations

Retrouvez le règlement complet en flashant ce QR-Code ou en allant directement sur [www.talange.com](http://www.talange.com)



CENTENAIRE

**Elide Martinelli, une centenaire de plus dans la commune !**

► Elle est née en 1923, le 25 novembre. Sa mère a accouché avant terme (7 mois) peu de temps après son arrivée en France, après un long voyage en train et Elide pesait moins de 1 kg à sa naissance. Le médecin a prévenu les parents qu'elle ne vivrait pas, elle a été placée dans une boîte à chaussures largement garnie de coton afin de la maintenir au chaud. Le docteur s'est donc légèrement trompé !

Elle a passé toute sa jeunesse à Talange, 29, rue de l'Usine avec ses deux sœurs et ses deux frères nés après elle.

Pendant la guerre, elle a travaillé comme bonne à tout faire chez le directeur de l'usine de Hagondange. En septembre 1944, comme beaucoup d'habitants du secteur, la famille a été déplacée en Allemagne près de Iena ; les militaires ne voulaient pas de civils

au moment de l'avancée des troupes américaines. En Allemagne, une vie difficile attendait Elide : peu de nourriture, un travail difficile dans une usine d'armement avant la libération en avril 1945.

Elle a découvert à ce moment qu'ils se trouvaient près du camp de concentration de Buchenwald. Elide visitera le camp plus tard mais n'en reparlera que très peu.

De retour à Talange, elle a fait la connaissance de son mari **Dino Martinelli**, lui-même veuf avec deux filles. Ils se sont mariés le 12 juillet 1947. **Mireille** était née en 1940 et **Liliane** en 1941. **Daniel** en 1948 et son frère **Serge** en 1950. C'est donc une famille



recomposée, comme on dit aujourd'hui. Comme elle était mère au foyer, elle ne travaillait pas. En réalité, elle n'arrêterait pas ! Elle a élevé 4 enfants et a toujours aimé coudre, tricoter, crocheter sans parler de toutes les tâches quotidiennes.

La Municipalité est particulièrement fière de compter une centenaire de plus au sein de la commune, et lui adresse encore une fois ses meilleurs vœux d'anniversaire !

HOMMAGE

**La Municipalité rend hommage à Henri Helf**

► **Henri Helf, ancien adjoint au maire de 1989 à 2001, est décédé le 22 décembre 2023.**

Né le 9 avril 1946 à Moyeuve-Grande et habitant à Talange, il s'est lancé dans la carrière d'agent technique. Ensuite, il s'implique particulièrement dans la vie municipale talangeoise, d'abord en tant que conseiller municipal pendant le mandat de **Monsieur Schiffler**, de 1983 à 1989, puis comme deuxième adjoint au maire durant les deux premiers mandats de **M. Patrick Abate**, de 1989 à 2001. Son investissement dans la vie locale se traduisait également au travers de ses engagements en tant que président du club de tennis de Talange et membre du Conseil d'Administration de la Régie Municipale, sans oublier le costume de Saint Nicolas qu'il endossait pour le plus grand plaisir des enfants.

Nous garderons d'Henri le souvenir d'une personne bienveillante, souriante et toujours à l'écoute des autres.



Horizons N°231 - Mai 2024

Responsable de la publication : Patrick Abate, Maire de Talange.  
Réalisation : Service Communication de la Ville de Talange.  
Impression : Imprimerie L'Huillier. Crédits photo : Ville de Talange, AdobeStock. Tirage : 4000 ex.  
Ne pas jeter sur la voie publique.

Mairie de Talange  
46 Grand'Rue  
57 525 Talange

Tél : 03 87 70 87 80  
[www.talange.com](http://www.talange.com)

Horaires d'ouverture :

Lundi : 8h30-12h / 14h-17h  
Mardi : 8h30-12h / 14h-17h  
Mercredi : 8h30-12h / 14h-17h  
Jeudi : 8h30-12h / 14h-18h  
Vendredi : 8h30-12h / 14h-15h45

LE

PERMIS

CITOYEN

1 jour d'engagement =  
100 euros pour ton permis\* !



- ✓ Tu vis à **Talange**
- ✓ Tu as entre **15 et 25 ans**
- ✓ Tu n'es **pas imposable\***
- ✓ Tu **as déjà ton code**
- ✓ Tu es **inscrit dans une auto-école**

La Ville de Talange  
t'aide à financer  
ton permis de conduire\* !

\*voir conditions d'éligibilité dans le règlement

[www.talange.com](http://www.talange.com)

